Syndicat SM-TE Travaillons ensemble

ELECTIONS 2022 DU CSE CHEZ RENAULT SAS,
ETABLISSEMENT DE GUYANCOURT

ELECTIONS CSE 2022

Vous avez dit : « Soutenir le pouvoir d'achat » ?

ce qu'il faut, c'est

augmenter les salaires

Section RENAULT
N° 215 18 octobre 2022

Le SM-TE s'était adressé à M. Luca de MEO, Président de Renault SAS, dès le 26 août 2022 pour demander des augmentations générales de salaires de 7% en réponse à l'inflation.

Face aux annonces de la Direction Générale et l'accord signé le 30 septembre 2022 par les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, FO qui valide des primes, une analyse de la réalité de la communication de Renault est nécessaire.

C'est pourquoi le syndicat SM-TE décrypte le communiqué de la Direction du 22 septembre 2022 faussement intitulé : « *Solutions immédiates pour le pouvoir d'achat en France : plus de 1000 € net pour la majorité des salariés* ».

Décryptage du SM-TE :

NON, une possibilité de monétiser des jours de congés n'est PAS UNE PRIME, et l'abondement de 25% n'est pas davantage une prime, parce que ce n'est rien d'autre que l'indemnisation de temps de congés transformés en temps de travail, et donc en heures supplémentaires.

NON, le remboursement de cotisation mutuelle RENAULT n'est pas une prime, alors que la renégociation du contrat Humanis est en cours et que c'est le reliquat des cotisations qui est redistribué en fin de contrat aux affiliés.

NON, une avance sur l'intéressement entreprise n'est PAS UNE PRIME,

FINALEMENT, sur les « plus de 1000 euros » annoncés par la direction, seuls 600 euros sont réellement des primes.

Cette manière de tricher dans les annonces salariales n'est pas la première. Ainsi en 2022, la Direction de RENAULT avait déjà faussement gonflé l'annonce des augmentations 2022 à 2,6% en y intégrant l'offre d'actions RENAULT gratuites au personnel, alors que l'enveloppe réelle pour les salaires n'était que de 1,9%.

Mélanger une PRIME avec une AUGMENTATION était déjà un manque d'honnêteté intellectuelle : aujourd'hui, mélanger une AVANCE avec une PRIME n'est pas plus honnête.

Le prix de l'alimentation AUGMENTE, le prix de l'énergie AUGMENTE, le prix de vente des véhicules Renault et Dacia AUGMENTE, et … la marge opérationnelle de RENAULT AUGMENTE au Bilan de l'Entreprise à mi-année.

ALORS POURQUOI SEULS NOS SALAIRES devraient ne PAS AUGMENTER, et ne même pas compenser l'inflation ?

C'est une simple question de justice : l'entreprise ne peut pas s'ENRICHIR en APPAUVRISSANT ses salariés.

Ce tract du Syndicat de la Métallurgie – Travaillons Ensemble, est financé par les seules cotisations des adhérents

Pour le SM-TE, le refus par la Direction d'augmenter les salaires est une attaque frontale contre les salariés : le salaire est la juste rémunération du salarié pour son travail lui permettant de vivre dignement, lui et sa famille.

Vous pensez que ces « mesurettes » sont insuffisantes pour boucler l'année 2022 ?

Vous pensez que l'entreprise doit sans délai annoncer des augmentations générales de salaires dès 2022 au moins à hauteur de l'inflation ?

Vous considérez que différer en 2023 d'hypothétiques augmentations de salaires ne répond pas à nos préoccupations urgentes ?

Le SM-TE aussi. C'est pourquoi notre syndicat n'aurait pas signé l'accord proposé par la Direction. En effet, demander des augmentations de salaire pour maintenir le pouvoir d'achat, ce n'est pas de la mendicité, c'est justice.

Des tensions sociales agitent le pays, des mouvements de grève éclatent qui perturbent l'activité et les transports.

La stagnation relative des salaires depuis de nombreuses années face à l'inflation et à la hausse continue des dépenses contraintes avait déjà suscité la colère des *Gilets jaunes*, et on sait que le problème n'est pas réglé depuis. Le consensus entre nos gouvernements, MEDEF et actionnaires pour ne pas augmenter les salaires, et la hausse vertigineuse de la ponction des actionnaires dans la richesse produite deviennent dangereux, car spoliateurs.

Les primes d'activité, chèque carburant, chèque énergie, prime de partage, …, ne sont que des palliatifs, alors que c'est bien la capacité du salaire à rémunérer dignement le travail qui doit être replacé au centre des politiques publiques et des conseils d'administration des entreprises. C'est urgent.

Quand on prend le temps d'analyser le partage des revenus entre le capital et le travail en France, *« il était [en 1980] de 80% pour le travail et 20% pour le capital.*

Depuis, les revenus du capital ont repris plus de 10% sur les revenus du travail. Si l'on ramène cela au PIB actuel (2 291,7 milliards d'euros), ***en comparaison à la situation de 1980, les revenus du travail sont amputés de 229 milliards tous les ans !*** *»* selon Denis Garnier (Mediapart).

Cela fait froid dans le dos…

Les élections professionnelles du CSE de GUYANCOURT sont annoncées pour le 21 novembre, c'est une occasion à ne pas manquer.

Il est possible de ne rien changer et de continuer avec les mêmes représentants qui vont signer les mêmes accords avec la Direction. Ou bien ne pas rester passifs face à ces annonces faussement généreuses de « solutions immédiates pour le pouvoir d'achat ».

Le SM-TE, par ses dispositions et son indépendance vis-à-vis de l'employeur apporte un renouveau dans le paysage syndical.

Pour préparer ces élections, le SM-TE a réuni 34 salariés candidats et a déposé ses listes auprès de la Direction de Guyancourt. C'est maintenant aux salariés de transformer l'essai par leur vote.

Avec le SM-TE, reprenons en main notre représentation

Contact : 06.98.05.13.80 / **sm-te@travaillonsensemble.org** / **@SyndicatSMTE**

Siège social **:** 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : www.travaillonsensemble.org **Cotisation de base 33 à 55 €/an**